



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2026

N°**5**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 41
Représentés : 11
Absents : 1

Ayant voté pour : 48
Ayant voté contre : 4
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMUNE QUI SIÈGERONT AU SEIN DES
ASSEMBLÉES ORDINAIRES ET
EXTRAORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE
LOCALE ÉCO.URBAIN

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 et suivants, L. 2131-11 et L. 2121-33,

Vu les statuts de éCo.Urbain SPL approuvés par délibération n° 12 du Conseil municipal du 19 février 2026,

Considérant qu'il convient donc de désigner 2 délégués de la Ville qui siègeront aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : Sont élus comme délégués de la ville de Colombes au sein des assemblées ordinaires et extraordinaires d'éCo.Urbain SPL : Joakim GIACOMONI et Sandrine BARBÉ.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 juillet 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 13 juillet 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260707-23236-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.